

Téléphone 02.33.52.02.16

Fax 02.33.52.42.62

### RÉUNION DU 21 AOUT 2008

Le vingt et un août deux mille huit à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de M. Guy AMIOT

Etaient Présents : M. Guy AMIOT, M. DECARITE Hubert, Mme JEAN Mireille, M. LE MARQUIS Laurent, Mme ENQUEBECQ Nathalie, Mme GAMACHE Isabelle, M. PASQUIER Roger, M. POLIDOR Christophe, Mme HUBERT Chantal, M. POISSON Joël, M. EUGENIE Christian, Mlle BURET Elsa , M. LESERT Bernard, M. GRANDIN Pierre.

Etaient Absents excusés :

Etait Absent :

Secrétaire de séance : Laurent Le Marquis

Le compte rendu du 3 juillet 2008 est approuvé à l'unanimité.

Début de la séance : 18 heures 30

.....

#### **1 – Personnel**

##### ↳ *Personnel communal : modifications du calendrier scolaire*

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir au maire pour créer une commission composée de Messieurs AMIOT et EUGENIE et Mme JEAN.

Cette commission aura pour objet d'étudier et après concertation de prendre les décisions relatives à la modification du temps de travail des employés communaux et à la révision des contrats de travail.

↳ Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu du Centre de Gestion évoquant la récupération par le Conseil Général de la gestion de ses Commissions Administratives Paritaires.

Le Conseil Municipal n'émet aucune objection à cette décision.

##### ↳ *Courrier du Centre de Gestion : proposition d'adhésion pour l'assurance du personnel communal.*

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal la possibilité de changer d'assurance du personnel. En effet, le Centre de Gestion propose de nouveaux contrats d'assurances compétitifs.

Le maire étant dans l'attente de nouveaux documents de la part du Centre de Gestion, le Conseil Municipal décide de reporter sa décision à la prochaine réunion de Conseil Municipal.

##### ↳ *Journée de solidarité*

Dans le cadre de la mise en place de la journée de solidarité, le Conseil Municipal décide les modalités de travail de cette journée à savoir :

Personnel annualisés : La journée de solidarité sera effectuée par le personnel communal la veille de chaque rentrée scolaire au prorata de leur temps de travail.

Autre personnel communal : La journée de solidarité sera effectuée, au prorata du temps de travail de chacun, le vendredi pour les employés communaux soit sept vendredis pour Monsieur SAILLARD à raison de 1h/vendredi et un vendredi après-midi pour Monsieur MARGOT. Madame LEVEQUE effectuera la journée de solidarité le mercredi.

#### ↳ Compte épargne temps

Dans le cadre de la mise en place du compte épargne temps, le Conseil Municipal n'émet pas de remarques particulières aux conditions d'ouvertures du C.E.T proposé par Madame JEAN et Monsieur EUGENIE, Adjoints. Le projet ainsi défini sera transmis au centre de gestion pour passage en commission paritaire.

### 2 – Ecole

Préparation de la rentrée scolaire. Pour l'instant 138 élèves inscrits répartis en 6 classes.

Mise en place de 4 ordinateurs offerts par le crédit mutuel.

Mise en place d'une table forestière plus 3 bancs dans une classe de maternelle.

Etude de transport pour 2 créneaux de piscine en commun avec Martinvast.

### 3 – Travaux

Le maire fait part au Conseil Municipal des travaux en cours à savoir :

- la réfection de la petite classe avec installation d'une VMC

### 4 – Mairie

Le Permis de construire de la future mairie est déposé. Un délai de six mois environ est demandé pour l'instruction du dossier par la commission de sécurité.

### 5 – Stade

La terre a été étalée en attente de tassement naturel avant ensemencement.

Une extension éventuelle de l'éclairage sur le terrain d'entraînement sera étudiée.

### 6 – Communauté de communes Douve et Divette

Un courrier a été envoyé à la CCDD pour savoir leur position concernant la prise de compétence des rivières Douve et Divette.

### 7 – Plan Local d'Urbanisme

Une réunion destinée aux personnes publiques associées est prévue le 11 septembre 2008.

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'étude hydraulique est en cours.

### 8 – Voirie

Eclairage public : à la suite de malveillance (tir à la carabine à air comprimé), une vasque de lanterne est à remplacer sur un lampadaire situé près de la gueule du brochet. Le devis de remplacement d'un montant de 45 € HT est accepté.

#### ↳ Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil, concernant les réseaux de distribution :

1. de fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public au seuil de 100 par rapport au plafond de 0,035 €/mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus.
2. que ce montant soit revalorisé chaque année :
  - *(éventuellement)* par une modification du taux appliqué par rapport au plafond prévu au décret visé ci-dessus,
  - sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal,
  - par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

### **9 – Eglise**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à demander une subvention au Conseil Général et accepte la prise en charge des travaux et du plan de financement pour le drainage du sol côté Nord de l'église.

## **Questions diverses**

### **10 – Frais de fonctionnement du stade de TOLLEVAST**

Le Conseil Municipal autorise le maire à régler la participation de la commune aux frais de fonctionnement du stade de Tollevast qui s'élève à 2 254,21 euros.

### **11 – « Solidarité Paysans »**

Le maire présente au conseil Municipal du courrier reçu concernant une demande de subvention à la mairie de la part de « Solidarité Paysans ». Des renseignements complémentaires vont être demandé, la demande sera étudiée au prochain conseil municipal.

### **12 – Association des maires du Nord**

Le Conseil Municipal vote pour le principe d'un don de 100 euros pour l'association des Maires du Nord concernant la tornade ayant frappé la ville d'Haumont.

La séance est levée à 21 heures.

Le Maire,

Le Conseil Municipal,